Mitterrand, le patronat et l'immigration

03/11/2008 à 1h03

> *En 1981, nous avons hérité d'une situation gangrenée. Pendant les vingt ans précédents, on avait fait venir les immigrés en masse par besoin de main-d'oeuvre* ***et pour contenir les salaires des travailleurs français.*** *(…) Mais je pense que, s'ils doivent être traités humainement, les clandestins doivent rentrer chez eux.*
>
> *François Mitterrand, 1988*

Pourtant, ce n'est pas dans les besoin de l'industrie française, quelques cas d'espèce exceptés, qu'il faut chercher l'origine de l'immigration massive des Algériens dans la France de l'après-guerre et des Trente Glorieuses. Contrairement à la légende, le patronat français n'est pas allé sur place enrôler la main-d'oeuvre algérienne. Pourquoi, d'ailleurs, se serait-il lancé dans un racolage coûteux, alors que les candidats se pressent aux portes des usines ? (…)

Tout au contraire, les patrons se sont longtemps montrés rétifs à embaucher les Algériens, et ce, des années 20 jusqu'à l'indépendance de la colonie.(…) C'est la publication, dans le Bulletin du CNPF, le 5 juin 1952 d'un long article dans lequel le conseiller technique du CNPF pour les questions nord-africaines s'inquiète de la "discordance entre les arrivées de Nord-Africains en métropole et les emplois offerts" avant de suggérer l'adoption de mesures réglementaires pour freiner "cette véritable ruée". (…)

Si les préventions patronales finissent par tomber, (…) les Repentants auraient tort d'y voir la consécration tardive de leur thèse. Cette conversion ne s'explique nullement par les

attentes des entreprises. Elle renvoie, explicitement, à une logique politique : garder l'Algérie française. (…) ***Autrement dit, si l'on veut maintenir en Algérie, le calme social et politique, il faut permettre aux Algériens d'obtenir du travail en France.***

En décembre 1946, le ministère du Travail prescrit aux Services départementaux de la main-d'oeuvre d'intervenir auprès des employeurs à la recherche de personnel, "pour les engager à embaucher selon leurs besoins des travailleurs nord-africains". (…) Le 14 février 1947, une circulaire du Ministère du Travail astreint certaines industries à utiliser des Algériens dans des proportions variant entre 20% et 75% de leurs effectifs étrangers.

Daniel Lefeuvre – Pour en finir avec la repentance coloniale

A qui feriez-vous confiance concernant le rôle du patronat dans l'immigration de masse ? A François Mitterrand ou à Daniel Lefeuvre (dont on pourra visiter le blog ici) ?